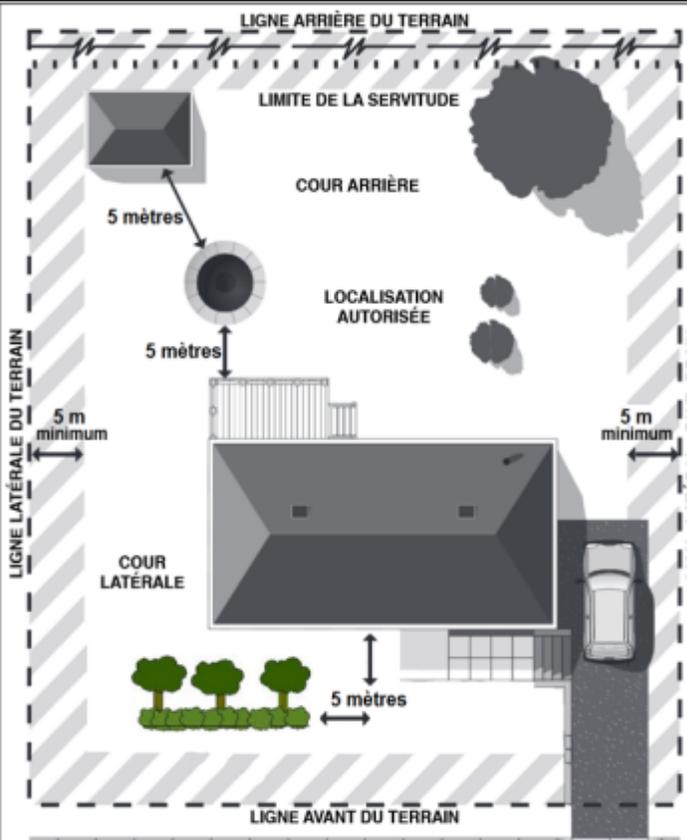


# Conseils préventifs du mois

🌀 🌀 🌀 Mon foyer extérieur est-il conforme?



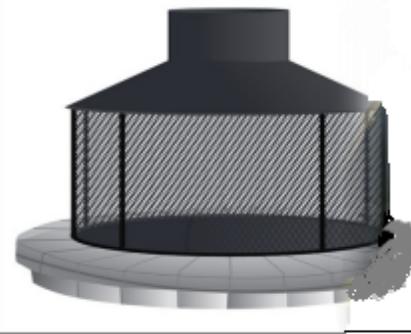
## Distance réglementaire pour l'appareil



## Conditions d'utilisation

Toute personne, qui utilise, laisse utiliser ou autrement permet que soit utilisé un foyer extérieur, doit, respecter les exigences suivantes:

- Seul le bois, non peint et ne contenant aucune colle, doit être utilisé comme matière combustible;
- Les matières combustibles ne doivent pas dépasser l'âtre du foyer;
- Le foyer doit reposer sur une base incombustible telle du sable, du gravier, du ciment ou toute autre matière semblable;
- L'allumage de tout feu et de manière générale, doit être sous la surveillance constante d'une personne majeure qui agit à titre de personne responsable;
- Un moyen d'éteindre le feu rapidement, tels un seau d'eau, un tuyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable, doit se trouver à proximité du foyer et être prêt à être utilisé.



## Pare-étincelles

La cheminée ainsi que l'âtre de tout foyer ou poêle extérieur ou contenant de matière incombustible tel qu'une cuve, doivent être munis d'un pare-étincelles adéquat.

## Prévention

Toute personne qui allume, laisse allumé ou autrement permet que soit allumé un feu de foyer extérieur et toute personne qui se trouve sur le site d'un tel feu doit agir de manière à arrêter toute propagation des flammes.



**Votre sécurité nous tient à cœur!**

Service régional de sécurité incendie (SRSI)  
MRC de La Matanie  
192, rue Saint-Joseph  
Sainte-Félicité (QC) G0J 2K0

Source: Règlement municipal sur la prévention incendie